

Dates clés Automne 2025



parcours
travail-études
en petite enfance

Dès maintenant

J'inscris mon milieu

sur le portail
TravailÉtudesPetiteEnfance.ca;

OU

Je me connecte à mon

Espace employeur

pour vérifier et mettre à jour
toutes les informations de mon
profil employeur.



Un logo, une photo et
une description détaillée
attirent les candidatures

À partir du 30 juin

**Je crée mes offres d'emploi
dans mon Espace employeur**

Cette étape est obligatoire pour
recevoir des candidatures
externes. L'inscription du milieu
sur le portail ne suffit pas.

Je peux également dupliquer une
offre d'emploi créée lors d'une
cohorte précédente et publier mes
offres en anglais.



Les textes soignés et
fournis attirent plus de
candidatures.

Du 7 juillet au 7 septembre

Les offres d'emploi sont affichées

Je reçois des candidatures
à mes offres d'emploi: je les consulte
dans mon Espace employeur, je fais
passer des entrevues et je signe les
promesses d'embauche*;

ET/OU

J'inscris des candidatures

directement dans mon Espace
employeur, dans la section
«Mes candidatures» et je joins les
attestations d'emploi*.



Après le 7 septembre:

je ne peux plus recevoir ni
inscrire aucune candidature
en ligne.

Les 8 et 9 septembre

**Derniers jours pour finaliser et
confirmer mon recrutement**

Dans mon Espace employeur
je dois obligatoirement:

1) Indiquer le statut adéquat pour
chaque candidature reçue;

ET

2) Déposer la preuve du lien
d'emploi* signée exigée pour
chaque candidature retenue.



Après le 9 septembre

toutes les candidatures
sont figées. Je ne peux
plus modifier aucune
information en ligne.

Du 22 septembre au 10 octobre

**Demande d'admission et
inscription au cégep**

Le 22 septembre: seules mes
candidatures ayant le statut
«Retenue pour soumission
au cégep» avec une preuve de
lien d'emploi* signée sont
envoyées aux cégeps.

Les candidat(e)s sont
responsables de répondre aux
sollicitations du cégep et de
fournir les documents exigés
avant la date limite.



Le 10 octobre, 16 h:

fin des candidatures
tardives.

Du 27 octobre au 31 octobre

**Je signe les contrats pour
officialiser ma participation
en tant qu'employeur:**

1) Le contrat de travail temporaire*
avec mes éducatrices ou éducateurs
admis par un cégep;

ET

2) Le contrat de respect des
conditions de participation du
programme envoyé par courriel par le
CSMO-ÉSAC, quelques jours avant
le début de la cohorte.



Le 3 novembre:

début des cours dans
les cégeps

*Des modèles sont disponibles dans la

Trousse employeur